

## NOTICE EXPLICATIVE

L'enquête publique permettra de statuer sur deux chemins communaux à savoir le chemin de la Boulassière et le Chemin des Serennes situés sur la commune.

Dans le dossier un plan cadastral présente les deux chemins et démontre l'enclave de la parcelle AT numéro 44.

Il apparaît une différence importante entre la réalité et les plans.

Le chemin de la Boulassière n'existe plus dans sa totalité (notamment sur sa partie Sud) sur le plan provenant du site [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) avec juxtaposition du plan cadastral et de la photo satellite.

D'autre part, la parcelle AT numéro 32 est traversée par le chemin des Serennes (cette partie étant précisée comme voie privée sur le plan cadastral).

Le chemin goudronné correspond bien au chemin des Serennes et passe par la parcelle 32 avant de continuer au Sud.

Quant au chemin de la Boulassière, il s'arrête au droit de la maison (cadastré AT numéros 45 et 46).

D'après les propriétaires actuels des parcelles attenantes et traversées, aucune démarche de déclassement n'a été réalisée ni aucune vente de part et d'autre.